

La formation de base des réservistes

Les différentes composantes recruteront ensemble, et dans un premier temps, 3.000 nouveaux Réservistes, à raison de 300 par an.

La première démarche du candidat militaire de Réserve est de se rendre dans une maison de la Défense (anciennement « bureau Infosermi »).

Il introduit sa candidature sous certaines conditions. Tout d'abord, il faut être belge ou citoyen d'un état membre de l'Union Européenne. Ensuite, il doit avoir au moins terminé sa scolarité obligatoire (avoir 18 ans) et ne pas être âgé de plus de 34 ans au 31/12 de l'année de recrutement. Concernant les études, il doit présenter une attestation prouvant qu'il a terminé l'enseignement de base.

La sélection effective comprend des tests médicaux ainsi qu'une épreuve intellectuelle. Tous deux sont éliminatoires.

Si le futur Réserviste passe le cap du recrutement, il a deux ans maximum pour terminer la formation de base de 8 semaines. Cela signifie qu'il ne doit pas la suivre d'une traite. Pour celui qui a un travail civil, il est parfois difficile de se libérer huit semaines d'affilée. C'est pourquoi la formation se divise en 4 modules de 2 semaines, prévus au calendrier annuel des centres de formation (Stockem/Leopoldsburg). Il peut donc opter pour la période qui lui convient le mieux, en fonction de ses disponibilités. Il doit réussir les 4 modules en maximum 2 ans. Si sa disponibilité lui permet de se libérer pendant 8 semaines pour sa formation de base, il sera possible de l'intégrer dans un peloton de personnel de carrière en formation.

Une fois les connaissances de base acquises, le candidat suit une formation professionnelle spécialisée. Il dispose pour cela d'un délai maximum de 4 ans. Selon la fonction choisie, cette avancée dure 6 semaines pour ceux qui suivent les formations de brancardiers/chauffeurs et 8 semaines pour les fusiliers légers, la défense ou la fonction de matelot de pont.

Enfin, il disposera de 2 ans supplémentaires pour passer un stage et une évaluation d'une semaine dans son unité d'affectation. Il sera alors Réserviste volontaire.

Mais ce n'est pas tout. Il peut ensuite rester volontaire et signer pour un rappel, ou demander à poursuivre sa formation et devenir sous-officier ou officier de réserve.

Si le Volontaire de Réserve veut continuer sa progression au sein de la Réserve, il doit effectuer minimum 5 jours d'entraînement par an au sein de l'Unité à laquelle il a été affecté à l'issue de sa formation. L'entraînement lui permet de rester au sein de la « Réserve entraînée » et de conserver ses chances de promotion.

Tout commence à la « Maison de la Défense » dont vous trouverez les adresse sur le site de la Défense : <http://www.mil.be/jobs/units/index.asp?LAN=fr>

ou en appelant gratuitement le 0800-14936.



Le Centre d'information en Province de Liège :

Maison de la Défense Liège
Bd de la Sauvenière, 72
4000 Liège
Tél : 04/223.68.11
Fax : 04/223.65.83

Ouvert toute l'année du
lundi au vendredi et chaque
premier samedi du mois de 9 à
17h. De janvier à juin ouvert le
troisième samedi du mois.